Paris, le 27 Novembre 2026

Salaires dans la radio privée — NAO 2026 : à peine étendus, déjà rattrapés par le SMIC !

Les négociations salariales dans le secteur de la radio privée ont débuté en février dernier. Les employeurs ont proposé une augmentation de seulement 1,3 %, essentiellement imposée par la nécessité de relever les minima afin de les maintenir au niveau du SMIC après sa revalorisation au 1er janvier.

Le SNRT-CGT Audiovisuel avait demandé que les niveaux les plus bas de la grille soient positionnés au moins 50 euros au-dessus du SMIC, afin de garantir une réelle reconnaissance des qualifications, des compétences et du travail des salarié·es. Cette demande correspondait à une augmentation d'environ 3 %.

Les discussions ont été difficiles. Mais la revalorisation du SMIC de 2,41 % intervenue en juin, proche des 3 % que nous demandions, est venue rebattre les cartes de la négociation.

Plutôt que de revaloriser réellement l'ensemble de la grille de plus de 2,41 %, les employeurs ont fait le choix de supprimer les niveaux les plus bas, rattrapés par le SMIC, afin de limiter l'augmentation des indices supérieurs. Ce choix casse progressivement la cohérence de la grille et accentue le tassement des salaires, en réduisant les écarts de rémunération entre les niveaux de qualification et de classification.

Les discussions ont finalement conduit à la suppression de l'indice 121, à une hausse de 1,8 % du point A et de seulement 0,3 % du point B. Le premier salaire conventionnel se situe donc désormais à l'indice 122, soit 1 869,64 € brut par mois.

Nous sommes alors en juillet 2026. Mais, pour différentes raisons administratives, les nouveaux salaires conventionnels ne seront applicables qu'en décembre 2026.

Entre-temps, les récentes mobilisations ont conduit le Gouvernement à revaloriser le SMIC de 1,6 % en décembre.

Et patatras : 7 jours après l'entrée en application, les nouveaux minima conventionnels sont déjà rattrapés par le SMIC ! Les salaires prévus par la grille se retrouvent sous le SMIC jusqu'à l'indice 125.

Il n'est plus possible de continuer à courir derrière le SMIC de cette manière.

Le SNRT-CGT Audiovisuel demande la réouverture immédiate des NAO du secteur, afin de revoir l'ensemble de la grille et de négocier enfin des salaires décents, reconnaissant réellement les qualifications et les compétences des salarié·es.

Défense de l'audiovisuel public et privé !

Syndicat National de la Radiodiffusion, de la Télévision et de l'Audiovisuel CGT
85 rue Charlot - 75003 PARIS
contact@snrtcgtav.org
Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel, de l'Information, des Arts et de l'Action Culturelle CGT